

DIRECTION GENERALE des FINANCES PUBLIQUES MISSION SIT DIVISION DU SYSTEME D'INFORMATION DES RESSOURCES HUMAINES ET BUDGETAIRES

PROCESSUS : Gestion des temps

Fiche 12 – Ouverture / alimentation / choix d'option sur CET

Type de document :	A qui s'adresse ce document ?	
GUIDE UTILISATEUR	Agent	
Réf. Document : GT_AGENT_F12_Saisie_operations_sur_CET_2 0110817	Dernière mise à jour : 17/08/2011	



Sommaire

1	Présentation fonctionnelle / synthèse organisationnelle	3
2	Présentation de l'écran d'ouverture / alimentation du CET	3
3	Présentation du choix d'option sur CET	4



1 PRESENTATION FONCTIONNELLE / SYNTHESE

ORGANISATIONNELLE

QUI QUOI		OU	
Agent	Ouvre / alimente / effectue des choix d'option sur CET	Libre service – Atelier agent	

2 PRESENTATION DE L'ECRAN D'OUVERTURE / ALIMENTATION DU CET

Chemin d'accès : Atelier Agent / Gestion des temps / Compte Epargne Temps

Le formulaire Compte Epargne Temps permet à l'agent de consulter les opérations sur compte épargne et de faire une demande pour une nouvelle opération (ouverture/versement).

Compte Epargne Temps				
JUNIEN-LAVILLAUROY, FLORENCE	00000197373	CARRE DGI		
Situation du CET				
Date d'ouverture 15/10/2007	Solde (jours) 8,5			
Historique des opérations sur CET				
Date	Type d'opération Ouverture du CE	ות דיבד	Jours	
01/04/2008	Versement au CET			
21/04/2009	Versement au CET 7,5			
		Consulter les compteurs		
Demande d'opération sur CET				
	2	Date de la demande : Type de l'opération : Nombre de jours :		
		Soumettre		

1

2

Pour procéder à l'ouverture, remplir les champs de la demande, puis cliquer sur « Soumettre ». Pour une ouverture, le nombre de jours doit être positif.

Pour procéder à une alimentation, même procédure que précédemment, mais renseigner « Versement » dans le champ type d'opération.



Pour une alimentation, le nombre de jours doit être strictement positif. Il correspond au reliquat non utilisé de l'année N-1 dans les limites de la règlementation en vigueur.

Le lien Consulter les compteurs permet de consulter les compteurs d'absence sur le formulaire Compteur d'absences.



Remarque :

Le versement de jours au CET lors d'une année N sur les reliquats de N-1 ne peut être effectué qu'après le passage du traitement batch (automatisé) de calcul des jours de report de cette année N.

3 PRESENTATION DU CHOIX D'OPTION SUR CET

Chemin d'accès : Atelier Agent / Gestion des temps / Compte Epargne Temps

Le formulaire Compte Epargne Temps permet également à l'agent de consulter la situation du compte RAFP, le rachat de jours CET et de formuler / annuler un choix d'option sur le compte épargne temps.

Situation du CET					
Date d'ouverture		Solde (jours)		3olde en jours / rég. Transitoire	
10/01/2006		30	0		
Situation du compte RAFP					
Date d'ouverture		Total(jours)			
		Aucun renseignement			
Rachat de jours CET					
Année de rachat	Date de rachat	Jours à payer	Jours payés	Solde à payer	
2010	31/01/2010	5	0	5	
Historique des opérations sur	CET				
Date	Type d'opé	ration		Jours	
10/01/2006	Reprise so	Ide CET		12	
13/02/2007	Versement au CET			8	
15/01/2010	Versement au CET			15	
31/01/2010	Rachat jou	Rachat jours CET		-5	
		<u>Consulter les compteurs</u>			
Demande d'opération sur CE	Г				
O Date de la demande :					
Type de l'opération :					
	Nombre de jours :				



Δ

Historique choix d'option				
Date de choix d'options	Nombre Jours verse	és Nombre jours rachet	és Nbreide jrsico	inservés en congés
31/01/2010	0	5	10	
Demande de choix d'option				
	Nombre de jour:	Date de la demande : a verser au titre du RAFP : Nombre de jours à payer :		
	4			
Annulation choix d'option				
	Date de choix d'options	Nombre Jours versés	Nombre jours rachetés	Nbre de jrs conservés en congés
Annuler 📃	31/01/2010	0	5	10
Soumettre				

- Visualisation du compte RAFP.
- Visualisation des rachats effectués sur compte épargne temps.
- Pour procéder à une demande de choix d'option, remplir les champs de la demande, puis cliquer sur « Soumettre ».
 - Pour procéder à une demande d'annulation de choix d'option, cocher « annuler », puis cliquer sur « Soumettre ».